

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN**

Séance du 16 mai 2024
Délibération n° 2024/11

Le sept mars deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical du SIVOS Genouillé / Saint-Crépin, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, en séance ordinaire

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 6</p>	<p>Présents : SOUSSIN Jean-Michel, ROUIL Céline, CADOT Matthieu, GUILLOT Annie, TRAIN Francis, DUPONT Anny-Claude, VINET Freddy, NICOLAS Emmanuel</p> <p>Absent(e) : MAIRAND Cécile, GRIFFON Charlene</p>
--	---

Secrétaire de séance : CADOT Matthieu	Séance ouverte à : 18h30
Auteur de l'acte : SOUSSIN Jean-Michel	Télétransmission en Préfecture le : 23.05.2024
Convocation envoyée le : 7 mai 2024	AR Préfecture : 017-251702569-20240516-2024_11-DE
Affichage de la convocation le : 7 mai 2024	Date de publication sur le site internet : 04-06-2024

Objet : Présentation et approbation du PEDT 2024 - Présentation et approbation du Plan Mercredi 2024 (annexe au PEDT 2024)

M. le Président, Jean-Michel SOUSSIN, donne la parole à M. Emmanuel NICOLAS, membre du Comité et élu référent sur l'élaboration du Projet Educatif Territorial (PEDT) et son annexe « Plan Mercredi ».

M. Emmanuel NICOLAS présente le nouveau PEDT ainsi que le Plan Mercredi et explique que les différents temps éducatifs scolaires et périscolaires peuvent devenir complémentaires.

Les principales orientations de ce PEDT et du Plan Mercredi sont les suivantes :

- Développer l'autonomie de l'enfant (lui permettre d'exercer des choix citoyens et lui donner des règles de vie en collectivité),
- Favoriser une démarche éco-responsable (activités en lien avec la nature, tri, recyclage,...),
- Améliorer les liens entre les temps de vie familiale, de l'école et des loisirs éducatifs,
- Harmoniser les règles de vie sur les différents temps de la co-éducation (école, périscolaire, extra-scolaire et pause méridienne,
- Favoriser les sorties dans la finalité des projets,
- veiller au bien-être de l'enfant,
- proposer des activités adaptées et diversifiées en fonction de l'âge de l'enfant

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN**

Le Comité Syndical, après avoir écouté les explications et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau PEDT 2024 ainsi que le Plan Mercredi 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme :

Le Président,
Jean-Michel SOUSSIN

SIVOS
GENOUILLE et St CREPIN

Le secrétaire de séance,
Matthieu CADOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.